

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

December 1965

PLAN D'OPERATIONS

(Amondement No.1)

PLAN OF OPERATION

(Amondment No.1)

PROJET DU FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES - LIBAN

UNITED NATIONS SPECIAL FUND PROJECT - LEBANON

BONIFICATION INTEGRALE DE LA MONTAGNE LIBANAISE -

FORMATION ET RECHERCHES FORESTIERES

INTEGRATED DEVELOPMENT OF THE LEBANESE HIGHLANDS -

FORESTRY TRAINING AND RESEARCH

PLAN D'OPERATIONS
(Amendement No.1)

PLAN OF OPERATION
(Amendment No.1)

PROJET DU FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES - LIBAN

UNITED NATIONS SPECIAL FUND PROJECT - LEBANON

INTEGRATED DEVELOPMENT OF THE LEBANESE HIGHLANDS
FORESTRY TRAINING AND RESEARCH

BONIFICATION INTEGRALE DE LA MONTAGNE LIBANAISE -
FORMATION ET RECHERCHES FORESTIERES

Résumé

Summary

	<u>En dollars des Etats-Unis In United States Dollars</u>	
<u>Contribution du Fonds spécial</u>	886,800*	<u>Special Fund Allocation</u>
<u>Contribution du Gouvernement en nature, (évaluée à l'équivalent de)</u>	1,435,083	<u>Government's Counterpart Contribution in kind, (estimated at the equivalent of)</u>
<u>Durée du projet:</u>	quatre ans et demi four and a half years	<u>Duration of Project</u>
<u>Agent d'exécution:</u>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture The Food and Agriculture Organization of the United Nations	<u>Executing Agency</u>
<u>Service gouvernemental participant:</u>	Le 'Plan Vert' avec la coopération du Ministère de l'Agriculture, Administration des forêts et des ressources naturelles et autres Ministères désignées par le gouvernement Libanaise the 'Green Plan' with the association of the Ministry of Agriculture, Department of Forests and Natural Resources and other Ministries designated by the Government of Lebanon	<u>Cooperating Government Agency</u>

* Y compris les frais généraux de l'Agent d'exécution, les frais des travaux préliminaires d'évaluation et la contribution en espèces du Gouvernement aux dépenses effectuées dans le pays.

* Including Executing Agency's overhead costs, preliminary costs of evaluation and the Government's cash payment towards local operating costs.

PLAN D'OPERATIONS
PROJET DU FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES
LIBAN

EDUCATION, FORMATION ET RECHERCHE
FORESTIERES

1. Aux fins du Projet relatif à l'éducation, à la formation et à la recherche forestière dont le Fonds spécial des Nations Unies a confié l'exécution dans la République Libanaise à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le présent Plan d'Opérations révisé sera le Plan d'Opérations établi en application de l'Article I, paragraphe 2, de l'Accord signé le 7 mai 1960 par le Gouvernement de la République du Liban et le Fonds spécial des Nations Unies. Ce Plan d'Opérations ~~révisé~~ ^{amendé} remplace le Plan d'Opérations signé par le Gouvernement de la République du Liban, l'Agent d'exécution et le Fonds spécial des Nations Unies le 3 décembre 1962, et l'avis d'ajustement No.1 ~~signé par le Fonds spécial des Nations Unies le 11 mars 1964.~~ ^{et 2.}

I. OBJET ET DESCRIPTION DU PROJET

2. Ce projet a pour but d'aider le Gouvernement à formuler et à mettre en oeuvre un plan de développement et de restauration des collines et montagnes libanaises en coopération avec le 'Plan Vert' qui a été mis en oeuvre récemment et, en même temps, d'entreprendre un programme de formation et de recherche destiné à enseigner au personnel libanais les techniques modernes de reboisement et d'aménagement des bassins versants, avec travaux accessoires, applicables à tout le Liban.

PLAN OF OPERATION
UNITED NATIONS SPECIAL FUND PROJECT
LEBANON

FORESTRY EDUCATION, TRAINING AND
RESEARCH

1. For the purpose of the Forestry Education, Training and Research Project to be undertaken in the Republic of Lebanon by the Food and Agriculture Organization of the United Nations, acting as Executing Agency for the United Nations Special Fund, this revised Plan of Operation shall be the Plan of Operation provided in Article I, paragraph 2 of the Agreement signed on 7 May 1960 by the Government of Lebanon and the United Nations Special Fund. This ~~revised~~ ^{amended} Plan of Operation supersedes the Plan of Operation signed by the Government of Lebanon, the Executing Agency and the United Nations Special Fund on 3 December 1962, and ~~the Adjustment Advice, No.1 and 2.~~ ^{signed by the United Nations Special Fund on 11 March 1964.}

I. PURPOSE AND DESCRIPTION OF
THE PROJECT

2. The purpose of the project is to assist the Government in the formulation and implementation of a plan for the development and rehabilitation of the Lebanese highlands in cooperation with the 'Green Plan' which has come into operation recently and, at the same time, to undertake a programme of training and research, which will ensure that local staff are taught modern techniques of reforestation, watershed management and associated works which can be applied throughout the Lebanon.

- (d) Organiser des études de deux sortes:
- (i) Recherches économiques sur les essences forestières et fourragères les plus propres à être utilisées dans les diverses parties du Liban, en vue d'assurer de manière équilibrée mais justifiable du point de vue économique la mise en valeur des forêts et l'utilisation des terres du pays.
- (ii) Recherches biologiques portant notamment sur l'introduction et l'évaluation de diverses essences. Au cours de ces travaux seront entrepris des essais intensifs sur différentes espèces d'arbres et divers systèmes de culture dans des localités écologiquement représentatives, choisies sur tout le territoire du Liban, et le personnel local sera formé en vue de connaître tous les aspects de ce travail.
- (e) Effectuer une enquête sur la structure actuelle des industries forestières au Liban, qui comportera notamment l'évaluation des besoins actuels et probables des industries forestières ainsi que l'évaluation, des disponibilités locales de bois en vue de leur utilisation par les industries forestières.
- (f) Effectuer une enquête sur la consommation de bois en vue de déterminer la structure actuelle de la consommation du pays en produits ligneux; puis, compte tenu des tendances démographiques et autres (par exemple cultures fruitières), définir les besoins futurs en produits ligneux.
- (d) Carry out studies along two lines:
- (i) Economic research studies into the most suitable forest and forage species to be used in the various parts of the Lebanon, aimed at ensuring a balanced but economically justifiable land use and forest development for the country.
- (ii) Biological research which will include the introduction and evaluation of various tree species. In the course of this work intensive trials of different tree species and cultural practices in ecologically typical locations throughout the Lebanon will be undertaken, and local staff will be trained in all aspects of this work.
- (e) An investigation of the present pattern of forest industries in the country will be undertaken. This study will include an appraisal of present and potential forest industry requirements and an evaluation of local wood supplies for forest industry use.
- (f) A wood consumption survey will also be undertaken to determine the present pattern of consumption of all forest products in the Lebanon and, taking into account demographic and other relevant trends, e.g. fruit growing, a forecast of the future requirements of the country for wood products will be made.

(m) Conseiller le Gouvernement en ce qui concerne les mesures d'ordre législatif, technique, économique, etc. à prendre pour améliorer la situation dans les régions de collines et de montagnes libanaises, et en tout ce qui pourrait relever de la compétence du personnel attaché au projet.

(m) Assist the Government by giving advice on any legislative, technical, economic or other measures designed to improve conditions in the Lebanese highlands, and on the other relevant matters within the competence of the project staff.

4. Le projet et les principales installations seront situés à Beyrouth. Le Gouvernement fournit, également à proximité de Beyrouth et tout près du centre de recherches, un domaine de 7 hectares qui servira d'emplacement à une pépinière modèle et de terrain d'essais. Le Gouvernement fournira aussi le terrain nécessaire à l'établissement de tous les centres secondaires dont la nécessité apparaîtrait à la suite des études qui seront faites durant l'exécution du projet. Dans les zones pilotes les travaux seront mis en route par le Gouvernement avec l'aide du Directeur du projet et de l'équipe d'experts étrangers fournis par l'Agent d'exécution. La durée du projet sera de quatre ans et demi.

4. The project will have its headquarters and main facilities in Beirut. The Government has also made available a 7 - hectare plot near Beirut and close to the research centre for use as a model nursery and for experimental work connected with the project. The Government will also make available land for such sub-centres as may be considered necessary following field investigations in the course of the project. Work in pilot zones will be initiated by the Government with the assistance of a Project Manager and team of foreign experts to be provided by the Executing Agency. The duration of the project will be four and a half years.

5. La réalisation du projet comportera les phases suivantes:

(1) On rassemblera et l'on examinera toute la documentation disponible, rapports, photographies aériennes, cartes, etc., pour déterminer ce qui a été fait

5. The project will involve the following phases:

(i) Collection and study of all available reports, aerial photographs, maps, other documentation etc., with a view to assessing past work

non seulement au Liban, mais aussi dans d'autres pays méditerranéens; elles évalueront également les possibilités offertes à diverses récoltes, compte tenu de la situation du marché intérieur et du marché d'exportation

the possibilities for various crops based on domestic and export markets.

(iv) On effectuera aussi des études sur la consommation actuelle de bois et les besoins futurs en bois du pays, compte tenu des tendances économiques et démographiques. On étudiera notamment les industries forestières, en particulier celles qui concernent l'emballage. Les conclusions de ces études serviront à fixer des objectifs appropriés à la production forestière au Liban.

(iv) Investigations will also be carried out into the present wood consumption and future wood requirements of the country, taking into account economic and demographic trends. This investigation will include studies of forest industries, particularly those concerned with packaging. The findings of these studies will be translated into appropriate forest production goals for the Lebanon.

(v) Des études seront également effectuées sur des questions connexes, par exemple la situation actuelle de l'élevage, les possibilités d'améliorer les pâturages et les parcours et d'accroître la production de viande et de lait, la situation du sol et les catégories de terres classées d'après leur vocation, les travaux de génie civil nécessaires pour lutter contre l'érosion et corriger les torrents.

(v) Studies will also be made into related matters such as the present livestock position, the possibilities for pasture and range improvement and increased meat and milk production, soil conditions and land capability categories, and the engineering works necessary for torrent and erosion control.

(vi) Au terme de cette phase du projet, un plan économique pour la mise en valeur des forêts et des industries forestières du Liban sera préparé, qui contiendra des renseignements à jour sur la situation des forêts et des industries forestières ainsi que des recommandations tendant à entreprendre des travaux de développement.

(vi) On completion of this phase of the project an economic plan for the development of forestry and forest industries in the Lebanon will be prepared containing up-to-date information on the forestry and forest industries situation in the country with recommendations for implementation of development works.

- (vii) Il s'agira ensuite de mettre en oeuvre intensément ce plan. Cette phase comportera des études et des recherches biologiques et des travaux de développement qui seront effectués progressivement dans toutes les régions de collines et de montagnes. Les travaux pourraient commencer dans une ou dans plusieurs zones choisies où des mesures de lutte contre l'érosion et d'amélioration des sols revêtent un caractère d'urgence, et où les facteurs climatiques et autres sont favorables au développement de la végétation.
- (viii) Le but est de réaliser la mise en valeur intégrale de régions choisies et en même temps d'instruire le personnel libanais de tous les aspects du travail. Une ou plusieurs zones de démonstration, probablement des bassins versants entiers, seront choisies, et on y entreprendra des travaux de mise en valeur qui pourraient être appliqués à l'ensemble des régions de collines et de montagnes du Liban. On veillera à organiser les travaux de telle sorte qu'ils puissent être développés par le personnel libanais, agissant pour commencer sous la direction du personnel étranger, puis ultérieurement pour son propre compte. Des cours de formation sur les divers aspects des travaux seront organisés de temps à autre à l'intention du personnel de contrepartie libanais de tout grade, afin d'assurer l'application complète et pratique aux conditions libanaises de techniques modernes et de mesures d'amélioration des sols.
- (vii) The next phase will be that of intensive implementation of this plan, involving biological research studies and development work which will be carried out progressively throughout the highland areas of the Lebanon. It is envisaged that this work will commence in one or more selected areas where anti-erosion and soil improvement measures are urgently needed, and where climatic and other factors are favourable for vegetative growth.
- (viii) The aim of this phase of the project is to carry out the comprehensive development of selected areas and, at the same time, to train Lebanese staff in all aspects of this work. One or more demonstration areas, probably complete watersheds, will be selected and development work in these areas will be initiated along lines which can be applied throughout the Lebanese highlands. The work so undertaken will be carefully planned and supervised in such a way that its extension should be practicable by Lebanese staff acting at first under the supervision of the foreign staff and, later, on their own. Training courses in the various aspects of the work will be held from time to time for all levels of Lebanese counterpart staff, with a view to ensuring the thorough and practical application of modern techniques and soil improvement measures to Lebanese conditions.

III. PLAN DE TRAVAIL

A. Participation et contribution du Fonds spécial

8. Par l'intermédiaire de l'Agent d'exécution, le Fonds spécial fournira:

(a) <u>Experts</u>	<u>mois/homme</u>
Un économiste forestier, Directeur du projet	58
Un spécialiste de l'interprétation des photos et de la cartographie forestière	36
Un spécialiste du génie forestier (terrasses, lacs, travaux de génie civil pour la conservation des terres et des eaux)	12 $\frac{1}{2}$
Un spécialiste de l'aménagement des bassins versants et de la conservation du sol	25
Expert en matière de sylviculture et de reboisement	30
Experts en matière de pacage et d'élevage	24
Experts en matière de valorisation des terres (2X12)	24
Experts en matière de prospection pédologique et de la classification des terres	31
Expert en matière d'utilisation des terres et en économie forestière	12
Pour de courtes périodes, conseillers en méthodologie des études du marché et de l'emploi récréationnel des terres, etc.	12
	—
au total	264 $\frac{1}{2}$
	—

III. WORK PLAN

A. Participation and Contribution of the Special Fund

8. The Special Fund will provide the following through the Executing Agency:

(a) <u>Experts</u>	<u>man/months</u>
A forest economist who will be Project Manager	58
An expert in aerial photo-interpretation and forest mapping	36
An Expert in forest engineering (terracing, lakes, engineering works of soil and water conservation)	12 $\frac{1}{2}$
An expert in watershed management and soil conservation	25
Expert in silviculture and reforestation	30
Experts in range management and animal husbandry	24
Experts in land reclamation (2X12)	24
Experts in soil survey and land classification	31
Expert in land use planning and forestry economics	12
Short-term consultants in marketing research methods, recreational land use, etc.	12
	—
Total	264 $\frac{1}{2}$
	—

(c) Equipement et fournitures

10. Par l'intermédiaire de son Agent d'exécution, le Fonds spécial des Nations Unies fournira certains articles d'équipement et fournitures pour le projet, jusqu'à concurrence d'une dépense totale de 275,000 \$ E.U. Le Directeur du projet sur avis des différents experts et en collaboration avec le gouvernement établira une liste détaillée d'articles d'équipement et de fournitures en spécifiant les caractéristiques. On trouvera à l'Annexe V (II.A), ci-après la liste des biens d'équipement.

11. Les articles que le Fonds spécial fournira, par l'intermédiaire de l'Agent d'exécution, sont indiqués dans l'Annexe V.(II.A)

(d) Divers

12. Les dépenses sont estimées à 7,000 \$ E.U.

(c) Sous-traitants

13. (i) L'Agent d'exécution se réserve le droit d'engager des sociétés d'experts-conseils ou tout autre organisme privé pour leur confier l'exécution des travaux du projet qu'ils lui semblent être le mieux à même d'effectuer. On se proposerait notamment de faire exécuter sous contrat des assemblages de

(c) Equipment and Supplies

10. The United Nations Special Fund, through the Executing Agency, will provide certain items of equipment and supplies for the project, the total cost of which shall not exceed US\$ 275,000. A detailed list of equipment and supplies with full specifications, will be established by the Project Manager in collaboration with the Lebanese authorities and in consultation with individual experts. The list of equipment allocations is given in Appendix V (II.A) attached to this Plan.

11. The items to be provided by the Special Fund, through the Executing Agency, are as set out in Appendix V.(II.A)

(d) Miscellaneous

12. The expenditure on miscellaneous items is estimated at US \$ 7,000.

(c) Sub-contractors

(i) The Executing Agency reserves to itself the right to engage consulting firms or other private agencies to carry out such work of the project that it seems can best be done by them. In particular it is proposed to have aerial photographic mosaics made and some map compilation

le matériel, équipement et fournitures que les sous-traitants auront importés en vue de la réalisation du présent plan d'opérations ou qui, après avoir été importés, pourraient être par la suite ré-exportés.

- (vi) Tous les biens apportés par les entreprises ou organisations ou leur personnel en vue de leur utilisation personnelle pourront être par la suite ré-exportés au moment du départ du personnel.

B. Participation et contribution du Gouvernement

(i) Coût des opérations dans le pays

14. En ce qui concerne les paiements à effectuer par le Gouvernement du Liban en vertu de l'Article V, paragraphe 1 (a) à (d) de l'Accord mentionné dans le préambule du Plan d'Opérations, le Gouvernement, outre le coût du transport dans le pays des fournitures et de l'équipement nécessaires, qui représente une contribution de contrepartie, payera au Fonds spécial, en monnaie nationale, l'équivalent de 62,600 \$ E.U. comme contribution au coût des opérations dans le pays. Cette somme représente 15 pour cent du coût total prévu, pour le Fonds spécial, du personnel étranger engagé pour le projet, (y compris le coût du personnel étranger des sous-traitants). La somme ci-dessus sera déposée par le Gouvernement au crédit du Fonds spécial, sur le compte No.705, à la Banque du Liban, Beyrouth, B.P. 5544, par tranche échelonnée de la façon ci-après:

any equipment, materials and supplies, brought into the country by the sub-contractors for the completion of this Plan of Operation or which, after having been brought into the country may be subsequently withdrawn therefrom.

- (vi) Any property, brought by the firm or organization or its personnel for their personal use may be subsequently withdrawn therefrom after departure of such personnel.

B. Participation and contribution of the Government

(i) Local Operating Costs

14. With reference to the payments to be made by the Government of the Lebanon under Article V, paragraph 1(a) to (d) of the Agreement referred to in the preamble to this Plan of Operation, excepting the cost within the country for transportation of project supplies and equipment, which is a counterpart contribution, the Government shall pay to the Special Fund in local currency the equivalent of US \$ 62,600 towards local operating costs. This amount represents 15 per cent of the total estimated cost to the Special Fund of foreign project personnel (including the cost of foreign personnel of sub-contractors). The above amount shall be deposited by the Government to the credit of the Special Fund Account No.705 in the Banque du Liban, Beirut, B.P.5544, in accordance with the following schedule:

- (c) le personnel nécessaire d'administration, de bureau et de comptabilité.
- (d) des conducteurs de voitures, des manoeuvres et des artisans.

- (c) Necessary administrative, clerical and accounting staff.
- (d) Drivers, labourers and artisans as required.

Le Gouvernement mettra en outre à la disposition de l'équipe qui travaille au projet tout son personnel actuellement affecté à la prospection forestière, à la recherche et à la formation professionnelle. Les fonctionnaires de contrepartie et les autres agents libanais seront nommés par le co-Directeur du projet, en consultation avec le Directeur de l'Administration des forêts et avec le Directeur du projet.

The Government will also attach to the project team all its existing staff working on forest surveys, research and training. Assignment of counterpart personnel and other local staff will be made by the Co-Manager, in consultation with the Director of Forests and the Project Manager.

The Green Plan

du Plan Vert

(iv) Bâtiments, équipement, fournitures et services

(iv) Buildings, equipment, supplies and services

17. Le Gouvernement fournira, le cas échéant, à ses frais:

17. The Government will provide and where necessary pay for:

- (a) Les bâtiments nécessaires aux services centraux du projet (situés à Beyrouth).
- (b) Les locaux nécessaires dans les centres secondaires (à construire)
- (c) L'électricité, l'eau et autres services requis pour le bon fonctionnement des bâtiments du centre principal et des centres secondaires,
- (d) Les installations de recherche, équipement, magasins, archives, cartes, etc. nécessaires au projet.

- (a) The buildings for the headquarters of the project in Beirut.
- (b) Build the necessary accommodation at sub-centres.
- (c) Electricity, water supply and other operating services for the headquarters building and sub-centres to enable them to function effectively.
- (d) Existing research facilities, equipment, stores and research records, maps, etc., required for the project.

- | | |
|--|--|
| (k) Il prendra à sa charge les frais de poste et fournira les services de télécommunications. | (k) Postal expenses and telecommunications services. |
| (l) Il mettra au service du projet les cartes, photographies aériennes et toute autre documentation existante sur la région à prospecter. | (l) Maps, aerial photographs, reports and other documentation existing for the area to be surveyed. |
| (m) Le Gouvernement autorisera l'importation en franchise de l'équipement fourni par l'Agent d'exécution conformément à l'Article VIII, paragraphe 4 de l'accord stipulé entre le Gouvernement et le Fonds spécial des Nations Unies. | (m) Duty-free importation of equipment supplied by the Executing Agency to the project according to Article VIII, paragraph 4, of the Agreement between the Government and the United Nations Special Fund. |
| (n) Il assurera l'assistance médicale aux membres du personnel affecté au projet. | (n) Medical assistance for the project staff. |
| (o) Le Gouvernement fournira certains autres articles produits dans le pays. | (o) Other materials and supplies which originate in the Lebanon. |
| (p) Le Gouvernement fournira ce qui est nécessaire à la préparation et à la publication de cartes et de rapports. Ces cartes et rapports resteront la propriété du Gouvernement, toutefois le Fonds spécial et l'Agent d'exécution se réservent d'en distribuer un certain nombre avec son accord. | (p) Facilities for preparation and publication of maps and reports. These maps and reports will remain the property of the Government but a suitable number may be distributed by the Special Fund and by the Executing Agency in agreement with the Government. |
| (q) L'équipement et les locaux nécessaires pour l'analyse d'échantillons pédologiques et d'eau prélevés par l'équipe au cours d'enquêtes sur les possibilités d'utilisation des terres. | (q) Facilities for soil and water analyses of samples collected in the course of land capability surveys by the Project team. |

22. Des bureaux seront mis à la disposition du Directeur du Projet dès son arrivé à Beyrouth. Des bureaux seront préparés de même pour les nouveaux experts affectés à Beyrouth et aux centres secondaires.
23. L'Agent d'exécution commandera, on demandant une livraison rapide, l'équipement et le matériel nécessaires à l'exécution du projet, suivant une liste proposée conjointement par l'Agent d'exécution et le Directeur des forêts. Cette liste sera arrêtée par le Directeur et le Co-Directeur du projet, en consultation avec les experts intéressés. Pour gagner du temps, une liste d'articles d'équipement, établie au préalable en consultation avec l'Administration libanaise est présentée dans l'Annexe V.(II.A) du présent Plan d'Opérations (voir aussi paragraphe 10).
24. Le programme de travail seront soumis à l'approbation du Comité de coordination du projet, et des copies du programme approuvé seront adressées à l'Agent d'exécution et au Fonds spécial.
- (b) Exécution proprement dite
25. Un programme de travail sera préparé une fois par an et soumis à l'approbation de l'Agent d'exécution et du Gouvernement, il servira à contrôler les progrès réalisés dans l'exécution du projet.
26. Chaque année sera dressée une liste du matériel, pièces détachées et autres articles à fournir par l'Agent d'exécution.
27. Des bourses seront attribuées comme il est précisé au paragraphe 9.
28. A mesure qu'avancera la réalisation du projet, les fonctionnaires libanais de contrepartie se verront attribuer une place de plus en plus importante dans la direction et la surveillance des travaux, qui pourront de la sorte, après le départ des experts, continuer sous la direction exclusive du personnel libanais.
22. Office space will be made available to the Project Manager on his arrival in Beirut. Office space will also be provided for the new experts working in Beirut and at sub-centres.
23. The Executing Agency will order for earliest possible delivery, the equipment and materials required for the project, according to a list agreed between the Executing Agency and the Director of Forests. This list will be drawn up by the Project Manager and Co-Manager in consultation with the experts concerned. To avoid delay a first list of equipment needed for the project is attached as Appendix V.(II.A) of this Plan of Operation, and has been drawn up in consultation with the Lebanese authorities (see also paragraph 10).
24. The programme of work will be submitted to the coordinating Committee of the project for approval, and copies of the work programme will be sent to the Executing Agency and the Special Fund.
- (b) Continuation of the Project
25. Annual work plans will be prepared and agreed upon by the Executing Agency and the Government, these work plans will function as a control for the progress of work on the project.
26. The list of materials, spare parts and supplies to be provided by the Executing Agency will be established each year.
27. Fellowships will be awarded as detailed in paragraph 9.
28. As the project progresses, Lebanese counterpart officers will be given increasing responsibility for the direction and supervision of the work so that at the completion of the experts' assignments the work can continue entirely under the direction of the Lebanese staff.

32. Le Gouvernement désignera comme co-Directeur du projet un fonctionnaire supérieur agréé par l'Agent d'exécution. Le co-Directeur collaborera avec le Directeur du projet à l'exécution des travaux et assurera notamment la liaison avec les services de son gouvernement.
33. Le co-Directeur choisira, en consultation avec le Directeur du projet, le personnel libanais de contrepartie et les candidats-boursiers.
34. Sous le contrôle du Directeur du projet, le co-Directeur organisera la contribution du gouvernement et prendra toutes les mesures nécessaires pour que les contributions en espèces et en services prévues dans le Plan d'opérations soient fournies en temps voulu. Il assurera l'administration du personnel de contrepartie et prendra les dispositions nécessaires en ce qui concerne la comptabilité, le magasinage et l'entretien de l'équipement et des fournitures.
35. Un programme de recherches sera établi d'un commun accord par le Directeur et le co-Directeur du projet, et le Plan Vert. Il précisera les problèmes à étudier avec l'ordre de priorité de chacun. C'est le Directeur du projet qui sera responsable de l'exécution détaillée de ce programme de recherches, mais toute modification importante qui y serait introduite devrait être approuvée au préalable par le Plan Vert et l'Agent d'exécution.
36. Le Directeur et le co-Directeur du projet établiront conjointement des programmes de formation pour le personnel libanais travaillant au projet, afin de permettre le remplacement graduel du personnel étranger par des équivalents libanais. Ces programmes de formation comprendront, le cas échéant, des cours de brève durée où l'on inculquera des techniques éprouvées à d'autres catégories.
32. The Government will appoint a senior officer acceptable to the Executing Agency as Co-Manager of the project. The Co-Manager will cooperate with the Project Manager in the execution of the project and will, in particular, ensure liaison with government services.
33. The selection of counterpart personnel and candidates for fellowships will be effected by the Co-Manager in consultation with the Project Manager.
34. The Co-Manager will direct under supervision of the Project Manager the contribution of the Government and will take the necessary steps to see that the cash and services contribution included in the Plan of Operation will be available as needed. He will direct the administration of the counterpart personnel and make the necessary arrangements for accounting and storekeeping, as well as the maintenance of equipment and supplies.
35. A programme of research will be drawn up by agreement among the Project Manager, the Co-Manager and the Green Plan. This programme will indicate the problems to be studied with their respective priorities. Detailed execution of this research programme will be the responsibility of the Project Manager, but any major alterations of the research programme will first be agreed to by the Green Plan and the Executing Agency.
36. The Project Manager and Co-Manager will jointly draw up training programmes for Lebanese staff engaged on the project, with a view to ensuring the phased and progressive replacement of foreign staff engaged on the project by local counterpart personnel. These training programmes will also include, where appropriate, short courses to demonstrate proven techniques for other local personnel.

(ii) un rapport sur l'Etat des travaux et la situation financière au milieu de chaque année. Ce rapport devra parvenir à l'Agent d'exécution au plus tard le premier septembre.

(ii) A mid-year progress and financial report to reach the Executing Agency by 1 September each year.

39. Le Gouvernement et l'Agent d'exécution devront soumettre conjointement au Fonds spécial à la fin de chaque année civile un inventaire certifié de l'équipement acheté sur les fonds accordés par le Fonds spécial.

39. The Government and the Executing Agency jointly shall submit to the Special Fund at the end of each calendar year a certified inventory of equipment purchased with the funds allocated by the Special Fund.

VI. CONCLUSION

40. Trois mois avant l'achèvement du projet, le Gouvernement enverra à l'Agent d'exécution et au Fonds spécial un rapport indiquant les résultats obtenus dans la réalisation du projet et ce que le Gouvernement entend faire pour en tirer le maximum d'avantages.

40. Three months before the completion of the project, a report will be submitted by the Government to the Executing Agency and the Special Fund, indicating the results achieved by the project and setting forth the steps which the Government plans to take in order to obtain the maximum benefit from this project.

41. A l'heureuse conclusion du projet, le Gouvernement, l'Agent d'exécution et le Fonds spécial se consulteront en vue de transférer au Gouvernement ou à un organisme désigné par le Gouvernement la propriété de l'équipement appartenant au Fonds spécial, au nom duquel le détenait l'Agent d'exécution.

41. At the successful conclusion of the project, the Government, the Executing Agency and the Special Fund will consult with a view to transferring the title to the equipment from the Special Fund, in whose name it has been held by the Executing Agency, to the Government, or an Agency nominated by the Government.

42. Le Gouvernement utilisera les rapports et les connaissances accumulés au cours de la réalisation du projet pour le développement de la foresterie au Liban, et plus particulièrement pour l'aménagement des collines et montagnes. Il maintiendra en activité le centre principal et les centres secondaires et continuera les travaux mis en route par le projet.

42. The Government will use the reports and information gained as a result of the project to promote the development of forestry in the Lebanon, especially in the field of highland development. It will maintain the headquarters and sub-centres and continue the work inaugurated by the project.

43. Dans les six mois qui suivent la fin des opérations du projet, l'Agent d'exécution soumettra au Directeur administratif un rapport final sur le projet pour être présenté au Gouvernement.

43. Within six months following the conclusion of project operations, the Executing Agency will submit a final comprehensive report on the project to the Managing Director for presentation to the Government.

ANNEXE I

APPENDIX I

PLAN DE DEPENSES - CONTRIBUTION DU FONDS
SPECIAL DES NATIONS UNIES

PLAN OF EXPENDITURE - UNITED NATIONS SPECIAL
FUND ALLOCATION

	mois- homme period man/ months	Coût Total du projet Total Proj. Costs \$	Dépenses en espèces (estimations) Estimated Cash Disbursements					
			1962 US \$	1963 US \$	1964 US \$	1965 US \$	1966 US \$	1967 US \$
1. Experts								
a) Economiste for- estier et Directeur de projet	58	96,600	1,900	15,900	19,000	17,000	22,800	20,000
b) Spécialiste de l'interprétation des photos et de la cartographie forestière	36	46,800	843	12,140	13,011	14,000	6,806	-
c) Spécialiste du génie forestier	12½	18,300	-	4,300	14,000	-	-	-
d) Spécialiste de l'aménagement des bassins versants et de la conserv- ation du sol	25	36,400	-	12,900	13,500	10,000	-	-
e) Spécialiste de la sylviculture reboisement	30	38,800	-	3,000	12,800	13,000	10,000	-

1. Experts
a) Forest econ-
omist and P.M.
b) expert in
photointerpret-
ation and forest
mapping
c) expert in forest
engineering
d) expert in
watershed manage-
ment and soil
e) expert in
sylviculture and
reforestation

Coût Total
du projet

Total Project

Costs	1962	1963	1964	1965	1966	1967
\$	US \$	US \$	US \$	US \$	US \$	US \$

3. Equipment and supplies

Transport and technical equipment
(see Annex V. II.A)

265,000	-	28,132	30,499	24,000	177,000	5,369
---------	---	--------	--------	--------	---------	-------

Information publique (prospectus, brochures) 2,000 - - 2,000 -

8,000	-	-	-	-	3,000	5,000
275,000	-	28,132	30,499	24,000	182,000	10,369

Preparation of projects reports (printing, photo-plates maps etc.)

4. Sub-Contracts
topographic mapping

29,000	21,000	8,000				
20,000		18,000				2,000
23,000		9,218	13,782			
72,000	-	9,218	34,782	26,000		2,000

Land capability mapping
Hill lakes study

5. Miscellaneous

Secretarial and clerical assistance
Postal and cable charges
Contingencies

2,000	76	185	500	500		739
1,000	8	90	300	300		217
4,000	-	101	733	1,500		1,066
7,000	8	267	1,400	2,300		2,022

Total project costs

816,600	2,751	99,639	154,656	139,482	347,306	72,766
---------	-------	--------	---------	---------	---------	--------

Coût global du projet

ANNEXE - II

APPENDIX II

LIBAN - EDUCATION, FORMATION ET RECHERCHES FORESTIERES
LIBANON - FORESTRY EDUCATION, TRAINING AND RESEARCH

AMENDE
PLAN REVISE DE DEPENSES - CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT REVISED PLAN OF EXPENDITURE - GOVERNMENT'S COUNTERPART
EN NATURE (évaluées en espèces) CONTRIBUTION IN KIND AND ESTIMATED COST

(L'exercice financier du Gouvernement commence le 1er janvier et termine le 31 décembre)
(Government's financial year starts on 1 January and ends on 31 December)

Coût total du projet		Dépenses en espèces (estimations)	
Total project Costs		Estimated Cash Disbursements	
	1963	1964	1965
	\$	\$	\$
1. Personnel des cadres			
(a) Fonctionnaires à plein temps attachés au projet			
1 co-directeur	54.000	100.000	130.000
12 ingénieurs			82.000
1 administrateur et autre personnel (voir appendice V)			
(b) Fonctionnaires à temp partiel du Ministère de l'Agriculture (seulement des ingénieurs du département forestier)			
Montant estimé de la contribution pour traitements y compris indemnités et assurances.	37.000	8.000	8.000
	8.000	8.000	5.000
	8.000	3.000	8.000
	62.000	108.000	145.000
	540.000	62.000	138.000
			87.000

1. Personal Services
(a) Full-time project personnel
1 Co-Manager
12 Engineers
1 Administrative Officer
and other personnel (see Appendix V)

(b) Part-time officials of the Ministry of Agriculture (only engineers of forestry department)
Estimated contribution to salaries including allowances and insurances.

ANNEXE II (suite) - 3 - APPENDIX II (cont'd)

Cofit total du projet Total project Costs	Dépenses en espèces (estimations) Estimated cash Disbursements		1967 \$
	1963 \$	1964 \$	
16.000	-	4.000	2.000
		5.000	5.000
		20.000	20.000
95.600	21.600	23.000	11.000
<hr/>			
21.400	2.400	5.000	4.000
<hr/>			
17.000	3.000	5.000	3.000
<hr/>			
1.435.083	143.800	304.700	252.583
<hr/>			

3. Equipment and supplies
(cont'd)
(b) Rent of an army
helicopter

4. Sub-contracts
Maps and others

5. Miscellaneous
Contingencies

CONTRIBUTION TOTALE
DE LA COUNTERPARTIE
EN NATURE INDIQUEE
EN \$ EU

TOTAL COUNTERPART CONTRIBUTION
IN KIND EXPRESSED IN
US DOLLARS-EQUIVALENT

ANNEXE III
 APPENDIX III

LIBAN - EDUCATION, FORMATION ET RECHERCHE FORESTIERES
LEBANON - FORESTRY EDUCATION, TRAINING AND RESEARCH

PLAN REVISE DE DEPENSES - CONTRIBUTION
TOTALE DU GOUVERNEMENT

	1963	1964	1965	1966	1967	
Total	1963	1964	1965	1966	1967	
<u>Contribution en nature I)</u>	1.435.083	143.800	304.700	341.000	393.000	252.583
<u>Contribution en espèces au coût des opérations dans le pays 2)</u>	74.600	26.800	19.800	9.000	7.000	12.000
						<u>Contribution towards local operating costs</u>
						<u>Contribution in kind I)</u>

	<u>TOTAL GOVERNMENT CONTRIBUTION</u>	
<u>CONTRIBUTION TOTALE DU GOUVERNEMENT</u>	1.509.683	170.600
	324.500	350.000
	400.000	264.583

- 1) Montants calculés au taux de change adopté par les Nations Unies: 1 \$ E.U. = 3.06 livres libanaises
 - 2) Montant payable en monnaie locale au taux de 1 \$ E.U. = 3.06 livres libanaises adopté par les Nations Unies (basé sur le taux de change légal le plus favorable pour le Fonds spécial)
- 1) These amounts have been calculated at the prevailing United Nations operating rate of exchange of one U.S. dollars = 3.06 Lebanese pound
 - 2) These amounts are payable in local currency at the United Nations operating rate of exchange (which is based on the most favorable legal rate of exchange available to the Special Fund), which at the present time is one U.S. dollar = 3.06 Lebanese pound.

ANNEXE IV

APPENDIX IV

PLAN AMENDE DE DEPENSES - CONTRIBUTION
TOTALE DU GOUVERNEMENT

AMENDED PLAN OF EXPENDITURE - TOTAL
GOVERNMENT CONTRIBUTION

	Total	1963	1964	1965	1966	1967
<u>Contribution en nature I)</u>	1,435,083	143,800	304,700	341,000	393,000	252,583
						<u>Counterpart contribution in kind I)</u>
<u>Contribution en espèces au coût des opérations dans le pays 2)</u>	62,600	26,800	19,800	9,000	7,000	
						<u>Contribution towards local operating costs</u>
<u>CONTRIBUTION TOTALE DU GOUVERNEMENT</u>	1,497,683	170,600	324,500	350,000	400,000	252,583
						<u>TOTAL GOVERNMENT CONTRIBUTION</u>

1) Montants calculés au taux de change adopté par les Nations Unies: 1 \$ E.U. = 3.06 livres libanaises

1) These amounts have been calculated at the prevailing United Nations operating rate of exchange of one U.S. dollar = 3.06 Lebanese pounds.

2) Montant payable en monnaie locale au taux de 1 \$ E.U. = 3.06 livres libanaises adopté par les Nations Unies (basé sur le taux de change légal le plus favorable pour le Fonds spécial).

2) These amounts are payable in local currency at the United Nations operating rate of exchange (which is based on the most favourable legal rate of exchange available to the Special Fund), which at the present time is one U.S. dollar = 3.06 Lebanese pounds

PLAN DES OPERATIONS

f. Tableau de l'effectif des spécialistes techniques et répartition des bourses d'études dans le temps

Manning table for professional staff and timing of fellowships

APPENDIX V
SCHEDULE OF OPERATION

1962

1963

1964

1965

1966

1967

A. Experts recrutés sur le plan internationalA. Internationally recruited experts

a) Economiste forestier et Directeur du Projet	58	2	12	12	12	12	8
b) Spécialiste de l'interprétation des photos et de la cartographie forestière	36	1/2	9	12	2 1/2	-	-
c) Spécialiste du génie forestier	12 1/2	-	2	10 1/2	-	-	-
d) Spécialiste de l'aménagement des bassins versants et de la conservation du sol	25	-	8	11	-	-	-
e) Spécialiste de la sylviculture et du reboisement	30	-	1	12	5	-	-
f) Spécialiste du pacage et de l'élevage (2x12)	24	-	9	15	-	-	-
g) Spécialiste de la prospection pédologique et de la classification des terres	31	-	4	12	3	-	-
h) Spécialiste en valorisation des terres (DRS)(2x12)	24	-	-	-	24	-	-
i) Expert en matière d'utilisation des terres et en économie forestière	12	-	-	-	6	6	6
j) Consultants	12	-	-	1/2	6	1 1/2	1 1/2
	264 1/2	2 1/2	45	85	58 1/2	15 1/2	15 1/2

APPENDIX V (Cont'd)

ANNEXE V (suite)	Mois de service	Mos. of service	1964	1965	1966	1967	1968
B. <u>Bourses</u> (suite)							
14. Valorisation des terres (4 x 3)	12				6	6	
15. Voyages d'études et séminaires	3					3	
	132		10	60	47	15	

B. Fellowships (Cont'd)

- 14. Land reclamation (4 x 3)
- 15. Study trips and seminars

Coût total
Total Cost \$ 1965 1966 1967

	1965	1966	1967
14. Machines diverses pour la mécanisation des travaux à la pépinière pilote de Chouaifate (mélangeuse, broyeuse, machine d'ensachage, tapis roulant, élévateur, etc. (Liste détaillée sera préparée par spécialiste consultant.	30,000	30,000	
15. Graines forestières et fourragères	10,000	10,000	
16. Equipement pour production de fourrages: charrue et herse à disque, rouleau, semoir, faucheuse, siphons et retenues en plastic pour l'irrigation, etc. (équipement ambulant à utiliser avec les 4 tracteurs du projet.)	5,000	5,000	
17. 2 silos démontables pour démonstrations	2,300	2,300	
18. 1 angledozer 120 CH, à ripper hydraulique, pour essais et démonstrations de reboisement dans les zones pilotes	30,000	30,000	
19. Matériel de campement	2,000	2,000	
	188,000	149,800	200
	77,000		
	265,000		

14. Various machines for mechanisation of work at Chouaifate pilot nursery (mixer, grinder, logging machine, band conveyor, elevator, etc.). Detailed list to be prepared by FAO consultant.

15. Tree and grass seeds.

16. Equipment for forage production (disc plough and harrow, roller, grass land drill, hay mower, siphons and plastic water gates for irrigation (mobile equipment to be used with the four tractors on the project).

17. 2 silos, easy to dismount for demonstration purposes.

18. 1 Angledozer 120 h.p., with hydraulic ripper for reforestation trials and demonstration in pilot areas.

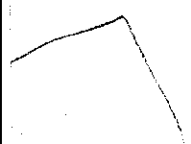
19. Camping equipment

(*Material already supplied 30.11.65) approximately

(*Matériel déjà fourni au 30.11.65)

APPENDIX V

<u>II. Autres Provisions</u>		<u>II. Other Facilities</u>	
<u>A. Liste des biens d'equipements à fournir par le Fond Spécial (encore à fournir)*</u>	Coût total	<u>A. List of equipment and material to be provided by the Special Fund (still to be supplied)*</u>	1966
	\$		1967
1. 4 tracteurs légers, avec compresseur, charrue et herse, pour construction de routes (minage) et entretien des pépinières et prairies artificielles	18,000	1. 4 light tractors with compressors, plough and harrow for road construction (minage) and management of nursery and artificial meadows	
	4,500		
2. 2 motoculteurs (monaxes), avec accessoires (charrue, bincuse) pour travaux culturaux sur terrasses de montagne (essais et démonstrations)	7,000	2. 2 motocultivators (single axle) with accessories (plough, hoe) for cultivation work on mountain terraces (tests and demonstration)	
	1,000		
3. Outillage de démonstration pour travaux forestiers (soins culturaux, débroussailllements, émondages, éclaircies, etc.). 4 jeux complets, comprenant notamment haches et scies de divers modèles.	4,000	3. Demonstration tools for forestry work (cultivation, scrub clearing pruning, thinning, etc.). 4 complete sets, including various models of axes and saws.	
	4,000		
4. Equipement météorologique simple pour 4-5 stations forestières (totalisateurs, thermographes, hygromètres, etc.)	4,000	4. Simple design meteorological equipment (rain gauges, thermographs, hygrometers, etc.)	
	4,000		
			13,500



سراج

مدير عام وزارة التسميم

٧٥٠

الدفتري الشروط الخاصة بالبيوت الزجاجية المكيفة .
قرار مجلس الوزراء رقم ١١ تاريخ ٢٧ / ١٠ / ١٩٧١ .

بيروت

بناءً على قرار مجلس الوزراء المشار اليه اعلاه والفاسي بانشاء بيوت
زجاجية للزراعة المكيفة لتكون بمثابة وحدات تدريب الفزارعين على هذا النوع
من الزراعات .

فقد وضعت ادارة المشروع الاخضر دفتر الشروط المرفقة بمذكرة
عنه واشترت بالمرأ منافسة عالمية بين الشركات الكبرى المختصة بهذا الشأن .

رئيس الاطسلاع

رئيس اللجنة الادارية لتنفيذ الشروط الاخضر

مالك بعبور

سلاح



الجمهورية اللبنانية
وزارة الزراعة

المشروع الأخضر وزارة التصنيع انعام

تاريخ الدخول ١٤/١٠/١٩٧٢

رقم الصادر ٧٥ - الرقم ١٤٦

الموضوع: دفتر الشروط الخاص بالبيوت الزجاجية المكيفة.

بيروت في ١٤ شباط ١٩٧٢ المرجع: قرار مجلس الوزراء رقم ١١ تاريخ ٢٧/١٠/١٩٧١.

بناءً على قرار مجلس الوزراء المشار اليه اعلاه والقاضي بانشاء بيوت زجاجية للزراعة المكيفة لتكون بمثابة وحدات تجارب ولتدريب المزارعين على هذا النوع من الزراعات.

فقد وضعت ادارة المشروع الأخضر دفتر الشروط المرفقة نسخة عنه وشارت باجراء مناقصة عالمية بين الشركات الكبرى المختصة بهذا الشأن.

راجين الاطلاع

رئيس اللجنة الادارية لتنفيذ المشروع الأخضر

مالك بصوص

علم رائته لتسييد
زينة ازراي
١١٨٤١٤٥٥

I - Le Plan Agricole devrait avoir trois parties :

- 1°) - Politique agricole ou champ d'application
- 2°) - Programme d'action ou voies et moyens
- 3°) - Résultats attendus ou objectifs.

II - Au sujet de cette troisième partie, elle pourrait être placée en premier, surtout pour un deuxième ou un troisième plan. Dans cette optique, les objectifs sont déterminés méthodologiquement en premier lieu.

Mais pour un premier plan, au lieu de parler d'objectifs, on parlera plutôt des "résultats attendus" des programmes d'action qui découlent de la politique agricole.

III - La politique agricole - Le document D.R. 408 peut servir d'outil de travail, mais son style n'est pas celui d'un document adopté par le Gouvernement, c'est celui de recommandation faite par un expert extérieur.

Il faudrait donc au moins revoir le style de ce document.

A mon sens, les trois points essentiels de cette politique agricole devraient être :

- a) l'aménagement zone par zone,
- b) un encadrement pensé en fonction de l'"application de la recherche"
- c) une orientation (intervention) basée sur des études mettant en valeur la productivité des mesures retenues.

IV - La politique d'aménagement ressort de plusieurs ministères. Il est possible que dans les prochaines années, il soit difficile d'assurer une coordination organique, mais il ne fait pas de doute que tôt ou tard, les problèmes de grands travaux seront posés en termes d'aménagement.

On pourrait dire que c'est en grande partie sur cette partie de la politique agricole que s'appuie la nécessité de renforcer l'organisation administrative en vue de renforcer l'organisation administrative du travail technique.

V - La politique d'encadrement dépend en principe uniquement du Ministère de l'Agriculture et de l'I.R.A. qui est sous sa tutelle. Mais du fait de la création des équipes polyvalentes et des équipes de travailleurs sociaux une certaine duplication a été introduite. Je n'en ai pas parlé dans le rapport 408 parce que je crois impossible pour le moment d'arriver à une solution logique structurellement parlant. Il me semble qu'il faudrait laisser pendant quelques années chacun de ces organismes "vulgarisateurs, équipes polyvalentes, animateurs sociaux" faire leur expérience propre selon leurs méthodes propres.

Mais il faudra être attentif à tirer les leçons d'expérience pour que d'ici deux ou trois ans, une solution plus logique soit mise en oeuvre.

En ce qui concerne "l'application de la recherche", ici aussi les idées sont en avance sur les faits et il faudra un certain pragmatisme avant d'arriver à une véritable symbiose entre recherche et vulgarisation. Il semble que les orientations recommandées par M. Moussors en ce qui concerne les ingénieurs "subject matter specialist" soient la bonne voie pour commencer. Ceci voudrait dire que l'optique "application de la recherche" serait pris en charge par les services de vulgarisation seuls. C'est évidemment regrettable de laisser l'IRA hors de ces préoccupations. La façon pratique de procéder serait sans doute de s'entendre bien clairement sur les besoins les plus urgents de recherche et à ce sujet c'est sans doute la qualité des frais d'exportation qui devrait retenir le plus d'attention.

VI - La politique d'orientation est quelque chose de nouveau au Liban. Une difficulté supplémentaire provient de ce que ces problèmes sont à la fois de la compétence du Ministère de l'Economie Nationale et du Ministère de l'Agriculture, sans compter l'Office des Fruits, l'Office du Blé et la Régie des Tabacs (Ministère des Finances).

Les orientations pour la production sont basées sur le document DR 405 qui doit être considéré comme un dégrossissage du problème. Il convient en effet de faire des calculs pour des années plus rapprochées d'une part, et d'autre part, de mieux calculer la rentabilité au niveau de l'exportation des différentes cultures recommandées.

Le DAR a préparé pas mal d'études dans ce sens, mais peut-être serait-il plus politique de reprendre ces travaux à partir des rapports du Professeur Grown. En tous cas, les études DAR à ce sujet doivent être prises plutôt comme un optimum technique et non comme le reflet d'une situation moyenne.

La politique d'orientation pour la commercialisation est sans doute la plus urgente de toutes les mesures à prendre. Certainement que les syndicats des agriculteurs pourra sur ce point précis apporter bien des lumières, un peu trop conjoncturelles cependant.

VII - La deuxième partie ou programme d'action réassemble les voies et moyens par lesquels la politique sera mise en oeuvre. C'est la partie à laquelle le Ministère de l'Agriculture est le plus intéressé. On pourrait partir du dossier de base mais la situation adoptée dans ce document ne s'adapte pas aux méthodes de travail traditionnelles des Administrations. Celles-ci en effet sont habituées à présenter leurs projets de travaux et d'activités sous forme de rubriques budgétaires et l'on peut dire que le budget constitue le programme de travail de chaque administration intéressée. Le problème est donc de trouver une manière de présenter les projets techniques à la fois sous une forme acceptable pour le Ministère du Plan pour le Ministère des Finances et pour les ministères techniques. Ce n'est évidemment pas un

problème de politique de plan agricole mais il me semble que la réussite d'un dialogue entre Ministère du Plan et Ministère de l'Agriculture tiendra en grande partie à la solution qui sera adoptée pour régler cette divergence de présentation. Il faudrait trouver une manière de transformer "l'autorisation de dépenses" qu'est le budget en une "autorisation de programme".

VIII - Quant au contenu de ces différents programmes eux-mêmes subsidiaires en projets, il faudrait dans certains cas aller plus loin que le dossier de base. En effet, de la combinaison des différents projets devraient découler des programmes de recrutement qu'il faudra discuter avec le Conseil de la Fonction Publique, ainsi que des programmes de formation etc...

En d'autres termes, il s'agit de tirer jusqu'à leur terme les conséquences des projets proposés de façon à bien mettre en évidence les conditions préalables de leur mise en oeuvre.

C'est évidemment difficile dans un premier plan et sans doute ne pourra-t-on faire ce travail parfaitement qu'en analysant la façon dont le plan est exécuté si bien que c'est surtout pour un deuxième ou un troisième plan que cette optique pourra être suivie.

N'empêche que dès le premier plan rien de tout cela ne peut être négligé car c'est de l'exécution même du plan (faisabilité) qu'il s'agit.

Le planificateur qui ne tiendrait pas compte de cette optique aura tendance à accélérer les cadences et à être trop optimiste au délai qu'il faut pour faire démarrer un projet.

IX - La troisième partie qui concerne les résultats attendus (ou les objectifs) pourrait être traitée sous quatre rubriques :

- a) Revenu national agricole
- b) Emploi agricole
- c) Consommation
- d) Commerce extérieur

Jusqu'à présent, le DAR n'a étudié que les points a, b et c pour 1975.

Il faut reprendre ces travaux pour des années plus rapprochées. L'année terminale ne pose pas de problème quel qu'elle soit; mais le calcul des valeurs pour l'année de base (par exemple 1963 = année 0 pour un plan commençant en 1964) pose un problème méthodologique difficile étant donné les grands délais d'exécution nécessaires pour établir les statistiques.

Il y aurait deux solutions possibles :

- soit faire une projection depuis la moyenne 1958-1961 jusqu'à 1963, c'est-à-dire une projection à 5 ans,

- soit partir des statistiques 1961 et calculer directement sur cette base une projection sur l'année terminale.

Dans ce cas, on supprimerait tout calcul sur "l'année de base du plan" et l'on travaillerait sur "une année de base de calcul" (61-63).

- X - Au sujet des résultats attendus quant à l'emploi il est évidemment difficile d'avoir une étude exhaustive mais il me semble possible d'établir des suffisamment substantielles pour permettre d'estimer l'évolution. Par exemple, on pourra se contenter au moins pour commencer du calcul de l'"emploi pour la production" et ne pas tenir compte de l'"emploi pour l'investissement", emploi dans les travaux agricoles, emploi dans la commercialisation. Au sujet des résultats attendus pour la consommation, rien n'a été présenté dans le DR 408 mais tous les éléments existent sur base des études antérieures.

- XI - En ce qui concerne le commerce extérieur, des tableaux ont été commencés avec la collaboration de M. Ali Schreif pour un calcul en valeur monétaire, mais peut-être conviendrait-il de s'en tenir uniquement à un calcul en quantité physique.

Les résultats attendus devraient être présentés sous forme d'indice et de taux d'accroissement.

XII - Pour être complet dans cette troisième partie, il faudrait soulever aussi une série entraînée par l'adoption de certains objectifs en matière d'emploi ou de production : il s'agit d'une étude des impôts nécessaire pour atteindre les objectifs retenus (engrais, pépinières, tracteurs, autres matières premières).

XIII - J'aurai pu présenter cette troisième partie de la façon suivante :

- a) Outputs, c'est-à-dire production et sa destination, c'est-à-dire consommation et commerce extérieur,
- b) Inputs, c'est-à-dire matière première, main d'œuvre et matériel nécessaire pour atteindre les objectifs de production retenus.

Je voudrai insister pour le succès d'un plan agricole sur les différents points suivants

- a) beaucoup de pragmatisme dans la méthodologie et non pas une synthèse économique globale, ceci au moins pour commencer.
- b) L'inutilité de préparer un plan agricole sans le concours du Ministère de l'Agriculture et des Travaux Publics. Tout document appuyé par le Ministère du Plan et appelé "Plan Agricole" et qui n'aurait pas fait l'objet de discussions

avec ces ministères techniques, ne pourrait mériter son nom.

- c) Dialogue nécessaire mais difficile avec les organismes privés du monde agricole.
- d) Ne programmer que les projets dont les solutions sont mensuelles sans négliger les perspectives plus lointaines entraînées par un bon diagnostic sur les besoins.

Au sujet de ce point d), le dossier de base est assez optimiste et on pourrait classer les différents projets qui s'y trouvent en projets déjà conçus et projets dont la nécessité n'est pas encore bien perçue par les techniciens des ministères techniques.

J'aimerais souligner aussi qu'un des dangers d'une vue trop globale des problèmes serait de ^{ne} voir les problèmes de politique agricole que sous l'angle de l'économie globale, alors qu'en définitive, un des objectifs primordiaux d'une politique agricole doit être les petits besoins.

MINISTERE DU PLAN

Commission de Planification
Groupe Agriculture
G.A. 110
D.N./jb - 11.9.64

EXPOSITION ET APPRECIATION SOMMAIRE DU
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
PROPOSE DANS LE PROJET DU PLAN.

L'exécution du programme N° 1: "Organisation administrative du travail technique", requiert une attention toute particulière: le recrutement des techniciens, leur perfectionnement, le développement de leurs rapports directs avec le paysan ainsi que la création d'une ambiance scientifique au Ministère de l'Agriculture constituent les conditions nécessaires pour la mise en exécution et la réussite des autres programmes proposés. A cet effet, les crédits affectés ne doivent en aucune sorte être diminués.

montant total du programme: 1.700.000 -

Le programme N° 2: "Vulgarisation" est en bonne voie d'exécution. La somme de 2.645.000 L.L. prévue pour la période du plan 1964-1968 peut être augmentée pour permettre de donner à ce projet toute l'ampleur qu'il mérite. Il serait souhaitable de hâter la création d'un service autonome de la vulgarisation, rattaché au Ministère de l'Agriculture pour prendre en charge le plan de vulgarisation proposé.

Quand au programme N° 3: "Enseignement", il est à souhaiter que les crédits affectés pour la construction et l'équipement des écoles pratiques et techniques puissent être augmentés. Une somme de 650.000 L.L. est nettement insuffisante pour permettre la construction d'écoles pouvant répondre aux besoins de l'agriculture libanaise en techniciens et main-d'oeuvre qualifiée.

Il serait souhaitable que la mise en exécution de ce programme soit prise en charge par le Ministère de l'Éducation Nationale, et qu'un contrôle soit exercé par le Ministère de l'Agriculture.

Les crédits prévus dans le programme N° 4 : "Tell Amara" peuvent être diminués, si des besoins en crédit se font sentir dans d'autres secteurs. Dans les travaux de recherche que l'Institut se propose d'exécuter l'accent doit être mis sur la recherche appliquée, ainsi que sur l'application de la recherche. Actuellement, beaucoup de crédits étant dépensés à la recherche pure.

- Les projets, appelés projets Fonds Spécial, tels que :
- Programme N° 5 : "Eaux Souterraines".
 - Programme N° 6 : "Enquête pédologique et programmes d'irrigations connexes".
 - Programme N° 7 : "Éducation, formation et recherche forestière".

sont adoptés, et les travaux d'exécution sont en cours.

~~Les travaux d'exécution sont en cours.~~

Les dépenses envisagées dans ces programmes constituent seulement la participation du gouvernement libanais au coût des opérations. Les dépenses que le Fonds Spécial a à sa charge et qui en sont la contrepartie de la participation du gouvernement libanais, n'ont pas été inscrites dans ces programmes.

Le programme N° 8 : "Équipement végétal", comporte trois parties :

- (1) La création de centres de démonstration qui seraient un moyen d'initiation des paysans aux techniques culturales.
- (2) La création de centres de production de semences sélectionnées.
- (3) Des laboratoires pour l'adaptation des cultures aux divers sols.

Les crédits proposés pour l'exécution de ce programme, bien qu'insuffisants, serviront à la mise en place de ces centres qui vont grandement contribuer à la bonne exécution

des autres programmes, et surtout du programme N° 14 : "Productions Végétales".

Le programme N° 9 : "Equiperment animal" est très important, vu que le pays est presque dénué d'équipements au service de la richesse animale. Tout d'abord, un parc quarantenaire et des postes frontaliers sont nécessaires pour une meilleure protection sanitaire, ensuite la multiplication des postes ambulants est importante, pour le dépistage des maladies. En outre, il est urgent d'initier un réseau d'abattoirs modernes pour assurer la qualité des viandes et par suite la protection sanitaire de la population.

Les crédits dont il est question dans ce programme sont largement insuffisants, surtout en ce qui concerne les abattoirs, qui, d'après une estimation du Ministère de l'Agriculture nécessiteraient environ 20 millions de L.L.

Les programmes 10 : "Reboisement" et 11 : "Valorisation des terres" font partie, avec le programme N° 7, d'un ensemble qui tend à valoriser le capital-sol, tout en luttant contre l'érosion et la forte régression des forêts libanaises. Le projet du Fonds Spécial (Programme N° 7) est en quelque sorte une phase préparatoire du Plan Vert qui, se basant sur les études effectuées, permettra la valorisation de toutes les terres libanaises. Les crédits nécessaires pour l'exécution de ces projets ont été approuvés, et les travaux sont actuellement pris en charge par la commission exécutive du Plan Vert.

Programme N° 12 : "Réseaux d'Irrigation" : ce programme qui est du domaine de la Direction des Affaires Hydrauliques, envisage le problème de l'extension des irrigations à partir du débit naturel des sources et rivières. Actuellement 42.000 ha. sont sous irrigation grâce au débit naturel des sources et rivières.

D'après les estimations du Ministère des Travaux Publics, les extensions possibles ne peuvent dépasser 33.000 hectares, dont 15.500 hectares sont déjà pris en charge par le plan des 450 millions. Les études préliminaires à l'aménagement de ces 17.500 hectares nouveaux devraient être initiées en 1965, afin que les travaux d'aménagements puissent commencer en 1967, date à laquelle les travaux entrepris dans le cadre du plan des 450 millions seraient terminés.

Quant au programme N° 13 : "Réseaux d'Irrigation". L'Office National du Litani se propose, d'ici 15 ans de mettre en valeur 23.000 Ha. dans la Békaa et 17.000 Ha. dans le Liban Sud. L'intérêt de ce projet est grand vu qu'il permettra de doubler les superficies actuellement irriguées au Liban.

Il serait souhaitable que le gouvernement décide l'affectation des crédits nécessaires, afin de ne pas retarder la mise en exécution des travaux.

Il est à rappeler que l'augmentation des superficies irriguées constitue le facteur principal du développement agricole et de l'augmentation du revenu national.

Programme N° 14 : "Productions Végétales" : Pour compenser le désavantage provenant des dimensions limitées des superficies cultivées, il est nécessaire d'intensifier la production par l'adoption d'une politique de qualité et de productivité. Ce programme à productivité immédiate, comporte d'une part le développement de la protection phytosanitaire, et d'autre part la production de variétés nouvelles et de techniques culturales améliorées.

Bien que le montant des crédits prévus pour l'exécution de ce programme paraisse important, le développement des parasites végétaux nécessiterait à l'avenir des moyens de lutte plus importants, à cause de l'intensification des cultures.

Programme N° 15 : "Productions Animales" : La pénurie de viande se fait sentir de plus en plus à cause de l'augmentation de la population et de l'augmentation de la consommation. En plus du fait que l'élevage améliore le revenu du paysan, et contribue à la conservation et à la fertilisation du sol, il est un facteur important permettant la diminution du déficit de la balance commerciale.

L'importance de ce projet justifierait la création d'un Office National de la Richesse Animale doté d'une autonomie administrative et financière.

Cet office pourrait prendre mieux en charge l'exécution de ce vaste programme, qui nécessite dans le long terme des crédits beaucoup plus important que ce qui est actuellement prévu.

Programme N° 16 : "Commercialisation" : Avec le développement de la production agricole, l'organisation d'un circuit de commercialisation adéquat apparait dans toute son importance. La recherche des débouchés sur les marchés internationaux doit-être la préoccupation dominante de l'Office Fruitier. Toute la production fruitière en dépend. Le gouvernement libanais devrait négocier dans les accords de commerce des livraisons de fruits libanais par contrat pluri-annuels, afin d'assurer un minimum d'exportation. En même temps, l'Office Fruitier doit s'occuper des circuits de commercialisation à l'intérieur même du pays, afin de mettre les fruits à la portée de la bourse du plus grand nombre de personnes. Actuellement, les producteurs vendent à des prix très bas, et les consommateurs achètent à des prix très élevés, cette différence dans les prix étant profitable au commerçant, aux dépens du producteur et du consommateur.

Ce programme comporte en outre la commercialisation des produits de l'élevage, qui se fera de trois façons :

- (1) - Par une meilleure organisation de la collecte.
- (2) - Par la transformation des produits animaux.
- (3) - Par l'organisation d'un circuit de commercialisation permettant de fournir au consommateur un produit de qualité à un prix raisonnable.

Le programme N° 17 : "Incitations" a été prévu pour apporter une aide efficace aux paysans. Dans les conditions actuelles, les diverses formes d'encouragement et de facilités consenties aux paysans, demeurent insuffisantes. Des interventions sont nécessaires dans trois domaines :

- (1) - Le Crédit Agricole: la limite du montant du prêt agricole rend difficile l'entreprise des travaux de grande envergure ce qui fait que l'agriculteur s'adresse à d'autres sources de crédit dont le taux peut dépasser 15%. Il est donc nécessaire de faciliter l'obtention du crédit, tout en mettant à la disposition de l'agriculture un volume de crédit annuel beaucoup plus important que ce qui est actuellement prévu.
- (2) - Les associations et coopératives : au Liban il existe très peu de vraies coopératives, l'esprit n'étant pas acquis à l'idée coopérative. Ainsi, il faudrait encourager toute forme de groupement qui pourrait faire face

aux nombreux problèmes qui se posent à l'agriculteur. Pour cela, l'organisation du Bureau des Coopératives au Ministère de l'Agriculture s'impose, et une importance particulière doit être accordée aux agents rattachés aux Mohafazats, à qui incombera la promotion du mouvement coopératif.

- (3) - Les prix de soutien : en proposant l'achat de la récolte de blé et d'orge, un élément de sécurité est introduit dans le secteur agricole. Cet élément de sécurité aura l'effet d'un stimulant pour promouvoir dans les régions céréalières l'utilisation de nouvelles variétés de blé et d'orge plus appropriées au sol et au régime des pluies existant dans ces régions.

Jrah, le 11.9.1964

Dib NASRALLAH

Ministère du Plan
Mission IRFED
DAR 205 W.P.

DOCUMENTS POUR LA PREPARATION
D'UN
PLAN AGRICOLE

DOCUMENT E : METHODE DE TRAVAIL POUR LA PREPARATION
DU PLAN

TEXTE PROVISOIRE

Mai - Juin 1962

PLAN

INTRODUCTION :

- 1 - Une méthode de travail
- 2 - Choix de la méthode finale

PREMIERE PARTIE : Les cinq phases de préparation du plan agricole

- 3 - Trois phases d'élaboration ABC.
- 4 - Une phase de consultations D.
- 5 - Une phase de décision E.

DEUXIEME PARTIE : Etude détaillée de chaque phase.

- 6 - Phase d'élaboration A.
- 7 - Phase d'élaboration B.
- 8 - Phase d'élaboration C.
- 9 - Phase ~~de consultations~~ ^{de consultations} D.
- 10 - Phase ~~de consultations~~ ^{finale de décision} E.

CONCLUSION :

- 11 - Le personnel nécessaire.
- 12 - Pour un Liban agricole prospère.

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

INTRODUCTION

1 - Une méthode de travail :

Le présent document B n'a pas l'intention de définir unilatéralement pour compte du Ministère de l'Agriculture, ~~comment~~ ^{comment} il faut organiser la préparation du plan agricole.

Il s'agit seulement de faire des propositions cohérentes en ~~vue~~ ^{vue} de faciliter les décisions à prendre pour l'élaboration de ce plan.

Une méthode de travail est proposée ici ; elle a été détaillée le plus possible pour que sur cet exemple concret chacun puisse se rendre compte de tous les travaux nécessaires, de leur succession, et des personnes qui devraient y participer.

2 - Choix de la méthode finale.

Une fois que les documents A-B-C-D-E auront été diffusés, et que les Autorités intéressées auront pu en prendre connaissance, nous proposons trois réunions :

a-- Une réunion de travail présidée par Son Excellence le Ministre du Plan, en vue d'un commentaire général sur les documents présentés et de la préparation des décisions nécessaires à l'élaboration du plan agricole

b- Une réunion d'information sur la préparation du plan agricole, réunion présidée par son Excellence le Ministre de l'Agriculture et comprenant deux représentants de tous les Services et Organismes intéressés au plan agricole :

- les quatre Services Centraux du Ministère de l'Agriculture
- La Direction Générale des Affaires Hydrauliques et Electriques.
- La Direction Générale de l'Institut ^{Litani} de Recherches Agronomiques
- Les Offices des Fruits, de la Soie, des Céréales.
- L'Office National du ~~Tabac~~ Litani.
- La Régie des Tabacs.

c- Une réunion restreinte présidée par Son Excellence le Ministre de l'Agriculture pour adopter les décisions finales en vue de l'élaboration du plan agricole. Cette réunion devrait se tenir au plus tard dans la semaine du 23 au 28 Juillet, et adopterait une méthode définitive pour l'élaboration du plan.

PREMIERE PARTIE

Les cinq phases de préparation du Plan Agricole.

3 - Trois phases d'élaboration ABC

Une fois adoptée une méthode de travail, le déroulement des premiers travaux peut se faire en trois phases :

- a- Phase A : Etude des grandes lignes du plan agricole et mise en place de l'organisation.
- b- Phase B : Premier choix des opérations concernant chaque action générale et premier calcul des masses globales de crédit par action générale.
- c- Phase C : Discussion des opérations choisies et adoption de masses globales de crédit pour chaque action générale et pour le plan agricole dans son ensemble. Adoption provisoire du plan agricole.

La phase A est l'oeuvre principale de Hauts-fonctionnaires ; la phase B est un travail analytique qui est l'oeuvre principale de fonctionnaires de catégorie 3 ; la phase C exige un va-et-vient entre Hauts-Fonctionnaires et les responsables de la phase B.

4 - Une phase de consultations D.

Lorsque à l'issue de la phase C, Son Excellence le Ministre de l'Agriculture aura adopté provisoirement le plan agricole élaboré par les Services, il y aura lieu de consulter les associations professionnelles, les milieux privés et les personnalités de l'Agriculture, afin de recueillir leurs avis et remarques sur le plan adopté provisoirement : cette consultation, qui devra être la plus large possible, est l'objet de la phase D. Il y aura lieu de prévoir la remise de notes écrites par les personnes consultées, et des réunions restreintes de travail sur des problèmes particuliers.

Il faudra sans cesse maintenir les consultations et les discussions dans l'optique à moyen terme qui est celle du plan, en vue d'une prévisions rationnelle de la meilleure croissance agricole possible. Les problèmes immédiats ou de court-terme devant être renvoyés à d'autres réunions qui n'ont pas de rapport avec l'élaboration du plan et n'ont pas à être prévues ici.

Cette phase D est très importante: elle devrait comporter la convocation d'un Congrès général sur les problèmes de la planification agricole.

5 - Une phase finale de décisions E.

Après avoir examiné les avis recueillis lors de la phase D, il y aura lieu de réexaminer dans son ensemble le plan provisoire agricole et d'aboutir à l'adoption d'un plan définitif par Son Excellence le Ministre de l'Agriculture, ce qui est l'objet de la Phase E.

A l'issue de cette phase E, le Conseil des Ministres sur proposition de Son Excellence le Ministre du Plan pourra adopter à son tour le plan éventuellement modifié, et le présenter au Parlement.

DEUXIEME PARTIE

Etude détaillée de chaque phase

6 - Phase d'élaboration A

Cette phase de démarrage comporte les travaux suivants:

- A1 - Nomination d'un Comité Restreint de Planification, composé de 4 ou 5 membres hauts-fonctionnaires
- A2 - Choix d'un bureau spécial au Ministère pour les réunions du Comité .
- A3 - Première Réunion du Comité : Etude et approbation de la liste des objectifs généraux, après les modifications nécessaires
- A4 - Deuxième, Troisième et Quatrième Réunions du Comité : Etude et approbation de la liste des Actions Générales et de leurs justifications, après les modifications nécessaires
- A5 - Circulaire ministérielle invitant les douze Services ou Organismes intéressés à proposer un fonctionnaire, en principe de catégorie 3, comme rapporteur pour chaque action générale. Autant d'actions générales, autant de rapporteurs. Exceptionnellement, un même rapporteur pourra être proposé pour deux actions.
- A6 - Arrêté ministériel créant un secrétariat du plan, comprenant un fonctionnaire de catégorie 2, deux fonctionnaires de catégorie 3, deux rédacteurs et une dactylo.
- A7 - Choix de deux ou trois bureaux spéciaux au Ministère dans lesquels travaillera le secrétariat du plan.
- A8 - Arrêté ministériel détachant full-time pour une période de trois mois renouvelable, les fonctionnaires nécessaires au secrétariat du plan.
- A9 - Arrêté ministériel nommant un rapporteur pour chaque action générale, et le détachant full-time auprès du secrétariat du plan pendant la durée d'un mois au maximum. Certaines actions pourront être étudiées en deux ou trois semaines.
- A10 - *Decision ministérielle accordant la priorité dans tous les Services aux problèmes de la préparation du plan pendant le mois de travail des rapporteurs.*

7 - Phase d'élaboration B .

Cette phase organise le travail des rapporteurs sous la direction du secrétariat du plan ; elle comporte les travaux suivants:

- B1 - *Décision ministérielle* fixant le travail des rapporteurs, de la manière suivante :
 - a - Envoi en mission des rapporteurs auprès des divers Services de l'Administration, sous la responsabilité du chef du secrétariat du plan.
 - b - Etude et amélioration par chaque rapporteur de la partie du fichier d'opérations concernant l'action générale qui lui est confiée.
 - c - Premier choix d'opérations et constitution d'une série d'opérations pour la mise en oeuvre de l'action générale qui lui est confiée .

- d - Premier calcul des masses globales de crédits proposées, par opération ou groupe d'opérations.
- e - Rédaction d'un rapport final sur son travail dans le mois de sa nomination comme rapporteur.

- B2 - Décision ministérielle obligeant le secrétariat du plan à tenir à jour un planning d'avancement des travaux. Ce planning devra être fait selon les règles fixées par la Réforme pour les tableaux-mobiles. Voir instructions du Président du Conseil.
- B3 - Organisation de séances de travail restreintes ou plénières entre les rapporteurs et le secrétariat du plan.
- B4 - Avis motivé du secrétariat du plan sur les rapports des rapporteurs. Un avis par rapport ou par action générale.
- B5 - Cinquième et Sixième Réunions du Comité : Mise au courant du travail du Secrétariat du plan et directives complémentaires.
- B6 - Demande d'avis complémentaire à des personnalités par le secrétariat du plan, sur certaines opérations ou actions générales difficiles.

8 - Phase d'élaboration C.

Cette phase organise le travail du Comité en ^{VUC} ~~vue~~ de la discussion des opérations choisies et de la détermination des masses globales de crédit par action générale.

- C1 - Septième, Huitième, Neuvième et Dixième Réunions du Comité : Adoption des rapports sur les actions générales après examen des avis motivés du secrétariat du plan et après les modifications nécessaires.
- C2 - Onzième et Douzième Réunions du Comité, en présence de Son Excellence le Ministre de l'Agriculture : Présentation, discussion et adoption provisoire du plan agricole.
- C3 - Première Réunion de la Commission des Etudes Economiques (Article 52 du décret N°8371 du 30 Décembre 1961) : Présentation du plan agricole provisoire. Modifications éventuelles.
- C4 - Polygraphie et diffusion du plan agricole provisoire.

9 - Phase de consultations D ;

- D1 - Organisation de séance de travail restreintes avec les représentants des associations et avec les personnalités consultées.
- D2 - Remises de notes écrites par les personnes consultées.
- D3 - Avis motivé du secrétariat du plan sur les notes écrites reçues.
- D4 - Troisième et quatorzième ^{réunions} du Comité : Examen des notes écrites et des avis motivés.
- D5 - Convocation d'un congrès général sur les problèmes de la planification agricole.

D6 - Avis motivé sur les recommandations du Congrès par le secrétariat du plan.

D7 - Quinzième Réunion du Comité : Examen des recommandations et des avis motivés.

10 - Phase finale de décision E.

Cette phase aboutit à l'adoption d'un avant-projet de plan agricole et comporte les travaux suivants :

E1 - Elaboration d'un rapport général sur le plan par le secrétariat du plan.

E2 - Seizième Réunion du Comité , en présence de Son Excellence le Ministre de l'Agriculture : Présentation, discussion et adoption d'un avant-projet de plan agricole.

E3 - Deuxième Réunion de la Commission des Etudes Economiques : Présentation de l'avant - projet de plan agricole .Modifications éventuelles.

E4 - Dix-septième et dernière Réunion du Comité : Séance de clôture . Dernières modifications. Propositions de gratifications aux rapporteurs et aux fonctionnaires du secrétariat du plan , qui les auraient méritées.

E5 - Réunion au Ministère du plan : Remise à Son Excellence le Ministre du Plan de l'avant - projet de plan agricole.

CONCLUSION

11 - Le personnel nécessaire.

On nous a trop souvent fait l'objection que ces problèmes sont complexes et difficiles et que le personnel du Ministère n'y est pas préparé.

Nous sommes persuadés que la réussite est possible : de quoi s'agit-il ? trouver cinq personnes pour le Comité, trouver trois personnes pour le Secrétariat du Plan. Elles existent, elles sont connues : les choisir et les désigner peut être fait très rapidement.

Mais il y a une condition pour réussir : c'est que l'on soit fermement décidé à détacher full-time pour trois mois les membres du secrétariat, et pour un mois les rapporteurs des actions générales.

Si l'on ne fait pas ainsi, nous sommes convaincus que ce n'est pas la peine de commencer.

12 - Pour un Liban agricole prospère

Si l'on fait ainsi, à quoi aboutira-t-on ? A un plan ! Et alors, diront certains, qu'est-ce que cela changera à la condition des paysans ?

Au lieu de disperser son action, l'Administration la concentrera sur des objectifs précis qui seront poursuivis sans désemparer pendant cinq ans.

Pendant cinq ans, toutes les personnes s'occupant de l'agriculture en ce pays harmoniseront leurs travaux et leurs projets autour d'une vingtaine d'actions générales, concourant toutes à améliorer la vie à la campagne.

Un critère de prévision rationnelle interviendra dans les préoccupations de chacun ; au lieu de se trouver face à face à des problèmes nouveaux jour après jour, chacun sentira petit à petit s'imposer une volonté de dominer l'avenir, de prévenir le destin et de raffermir les espoirs.

On ne verra plus alors avec tant d'acuité cette inquiétude qui domine le monde agricole libanais d'aujourd'hui. On n'assistera plus à cette confusion et à cette

précipitation dans les décisions des particuliers, des associations et de l'Administration.

Rien ne changera en un jour. Tout ne changera pas en cinq ans. Mais quelque chose aura changé. Un élan sera donné, un mouvement sera créé, et là où l'incertitude domine, les certitudes grandiront.

Economiquement, le Liban n'est pas principalement un pays agricole, mais socialement il l'est et le restera : son tissu sociologique, même urbain, a de profondes racines rurales et son équilibre futur veut que cette symbiose entre le Libanais et son terroir soit affermie et consolidée. N'y a-t-il pas plus d'humanité dans un peuple qui sauvegarde profondément ses attaches rurales ? L'exode rural a projeté trop de déracinés en ville.

Il est temps aujourd'hui de fortifier l'espoir trop souvent déçu de ceux qui sont restés à la terre. Il est temps de vouloir un Liban agricole prospère, où les conditions de vie restent dignes de l'homme, où le gain est suffisant.

La conjoncture actuelle y est favorable : souhaitons que l'occasion soit saisie et que l'enjeu en cause soit justement apprécié.

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)